

Goodyear: prison ferme pour avoir retenu deux cadres

PAR RACHIDA EL AZZOUZI
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 13 JANVIER 2016

Le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné, mardi 12 janvier, huit ex-salariés de Goodyear à neuf mois de prison ferme et quinze mois avec sursis pour avoir retenu, entre le lundi 6 et le mardi 7 janvier 2014, deux cadres du site menacé de fermeture. « *C'est le signal du déclenchement d'une vraie campagne pour menacer tous les salariés qui voudraient exprimer leur révolte sociale de manière forte* », analyse l'avocat des Goodyear, M^e Fiodor Rilov.

Au départ, il a raccroché. Parce qu'il ne veut « *plus parler à personne* », qu'il en a « *ras-le-bol* ». Puis, deux minutes plus tard, il a rappelé. En s'excusant patement d'être « *si à cran* ». Jean-François Quandalle a appris ce mardi 12 janvier 2016 qu'il était condamné à deux ans de prison dont neuf mois ferme aménageables. La première condamnation sur son casier judiciaire, à la veille de souffler ses 53 bougies. Il a appelé sa femme, leur fils, qui étaient au travail, pour leur annoncer « *la terrible nouvelle* » en les rassurant, « *la vie devait continuer* », il allait « *voir un JAP (juge d'application des peines)* » le 27 janvier, il aurait « *certainement un bracelet électronique* ». Et leur dire qu'il « *ne regrettait absolument rien* ».

Jean-François Quandalle et sept autres anciens salariés de l'usine de pneus Goodyear d'Amiens-Nord (Somme) sont condamnés pour avoir « *séquestré* » deux de leurs anciens cadres : celui qui était à l'époque directeur des ressources humaines, Bernard Glessier, et celui qui était à la tête de la production, Michel Dheilley. Une décision judiciaire extrêmement lourde, inédite dans les annales du droit français, légèrement en deçà des réquisitions particulièrement sévères du parquet, de deux ans de prison dont un an ferme. Elle intervient alors même que le procès s'est déroulé, le 24 novembre dernier, sans plaignant : Goodyear ayant retiré sa plainte en application de **l'accord de fin de**

conflit signé avec les syndicats, fin janvier 2014, tout comme les deux cadres concernés, qui se sont désistés après avoir déposé plainte à titre individuel.

« *La séquestration.* » C'était il y a deux ans, entre le lundi 6 et le mardi 7 janvier 2014. Dans les locaux de l'usine de pneumatiques sous tension maximale, en partie occupée par des salariés à bout, Jean-François et quelque 300 collègues retenaient durant trente heures les deux cadres, pour faire pression sur l'équipementier, Titan, Américain lointain aux milliards d'euros de bénéfices et qui veut les sacrifier sur l'autel de la rentabilité, alors que cette usine c'est toute leur vie, celle de leur famille, de leur père et grand-père. C'était un geste de désespoir, de révolte face au drame de la perte de son travail après des années, des mois de conflits, de débrayages, de chantages à l'emploi. Une ultime action de la CGT, syndicat ultra majoritaire, avant la fermeture de l'usine et la suppression de 1 173 postes dans une région sinistrée par le chômage et la misère. Un acte pour obtenir la réouverture d'un dialogue social, de négociations pour sauver le site.

[media_asset]

eyJtZWRpYSI6eyJpZCI6IjU2OTU4YzU1YTUjOTU5NzI... n'était pas « *une séquestration* », ni « *un kidnapping* », qui prive une personne de ses allées et venues, comme les médias l'ont longuement affirmé, mais une détention sans violences physiques. « *Les deux cadres avaient leur liberté de mouvement, leur téléphone portable, s'ils voulaient sortir fumer, manger, ils pouvaient. Au contraire, on les a protégés des dérapages, les débordements du personnel très en colère* », a plaidé, le 24 novembre dernier, Jean-François Quandalle devant la présidente du tribunal correctionnel d'Amiens lors d'une audience fleuve. « *Avec tout le foin autour de la chemise déchirée du DRH d'Air-France* », Jean-François Quandalle, 33 ans de maison dont 20 à la CGT, s'attendait à être condamné à une peine de prison avec sursis mais pas à de la prison ferme.

Parmi les condamnés dont six sont relaxés de l'accusation de violences en réunion (et ce n'est pas rien), cinq sont syndicalistes CGT : Jean-François

Quandalle, Reynald Jurek, Hassan Boukri, Mickaël Mallet, et « Micka », Mickaël Wamen, le meneur « des barjots du syndicat communiste », avait dit le PDG de Titan, la figure médiatique et volcanique de la lutte des Goodyear, saga sociale à multiples rebondissements et souffrances depuis 2007. « *Que le parquet maintienne ses accusations alors qu'il n'y a eu aucune agression physique et pas de plaintes interroge sur la répression pénale à l'œuvre qui résonne avec la montée de l'autoritarisme* », note le professeur de droit Emmanuel Dockès. « *Abasourdi* » par la décision, « *l'incroyable disproportion entre ce qu'ils ont fait et ce qu'ils vont subir* », il constate « *inquiet, combien les puissants demeurent bien lotis en France quand les faibles sont réprimés* ».

« *D'ordinaire, dans les conflits sociaux, les magistrats prennent en compte le contexte des événements et ne prononcent pas de prison ferme, au pire, du sursis* », poursuit le juriste, qui plaide pour « *une vraie juridiction du travail* ». Selon lui, « *nous sommes ici face à des magistrats totalement déconnectés du monde du travail auxquels on demande de juger des conflits sociaux et qui les jugent à la chaîne entre un vol de Mobyette et un trafic de stupéfiants, en les isolant du contexte social dans lequel ils ont lieu. Or, ce sont des conflits valides dans une société démocratique qui autorise le droit constitutionnel, fondamental, au conflit, à la grève* ».

« *C'est le signal du déclenchement d'une vraie campagne pour menacer tous les salariés qui voudraient exprimer leur révolte sociale de manière forte* », renchérit, tout aussi « *sonné* », l'avocat des Goodyear, M^e Fiodor Rilov, du barreau de Paris, qui a aussitôt interjeté appel. Pour cette bête noire des grands patrons qui licencient à tour de bras, auquel il est reproché une trop grande proximité avec Mickaël Wamen, « *cette décision, qui s'inscrit dans l'air du temps, est politique. Il n'est pas possible qu'un parquetier décide tout seul de condamner à de la prison ferme des salariés qui se battent pour défendre leur usine, leur travail. Ce jugement est une tentative d'intimidation qui va lourdement peser sur le climat social en France dans la façon dont on conduit*

une grève, occupe une usine ». Il est « *l'arme avec laquelle Hollande, Valls, Taubira et l'ensemble du gouvernement ont décidé d'intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits et leurs emplois* », dit de son côté la CGT d'Amiens.

« On s'est foutu de notre gueule »

Contactés par Mediapart, ni la ministre du travail Myriam El Khomri, ni la ministre de la justice Christiane Taubira n'ont souhaité commenter cette décision de justice. La première s'est fendue d'un laconique SMS via son attachée de presse : « *La justice est indépendante, la ministre ne commente pas les décisions de justice. Elle comprend cependant la désespérance des salariés de Goodyear qui ont été licenciés mais la séquestration et la violence sont inacceptables. Elles ne font pas partie des outils du dialogue social.* » La seconde a fait de même : « *La garde des Sceaux n'intervient pas dans les affaires individuelles et a fait inscrire cette interdiction dans la loi du 25 juillet 2013.* »

Pourtant, cette décision pourrait bien marquer un avant et un après, y compris politiquement, à quelques mois d'une présidentielle qui pourrait remettre en selle François Hollande. Goodyear-Amiens-Nord, c'est cette usine où, en octobre 2011, François Hollande, alors député de Corrèze en campagne pour la primaire socialiste, **était venu**, sur le parking, promettre une loi contre les licenciements boursiers et « *se faire mousser avec des ouvriers* », lâche Jean-François Quandalle. Dépassé par l'amertume, il ne vote plus ou alors « *blanc* », quand « *des copains sont passés au FN* ». « *Je ne suis pas comme [un] autre qui vient devant les travailleurs et leur promet ce qu'il n'est pas capable de tenir après* », leur avait assuré Hollande, devenu depuis chef de l'État.

[[lire_aussi]]

Certes, c'était il y a quatre ans, il y a un siècle. Depuis, des torrents ont coulé sous les ponts d'un gouvernement supposé de gauche et des promesses ont été englouties sous le poids des pressions, des réformes et des sirènes néolibérales. Depuis les attentats du 13-Novembre, c'est même le règne autoritaire de l'état d'urgence. Le code du travail a été bouleversé et

va l'être un peu plus, totalement réécrit. Comme la loi sur les licenciements boursiers, l'amnistie sociale, cette loi portée par le Front de gauche et approuvée à l'unanimité de la gauche sénatoriale, a été enterrée en 2013. Elle devait amnistier une « cinquantaine » de syndicalistes (selon le décompte de Christiane Taubira) condamnés sous la droite à des peines de moins de 5 ans de prison lors d'actions militantes. Soit l'un des fondamentaux de lutte de la gauche, une tradition républicaine sous Mitterrand.

Ce mardi, à l'énoncé de la décision, la colère a fusé dans les rangs des anciens Goodyear, comme dans ceux des syndicats et aussi de la gauche (du NPA au PS). Les réseaux sociaux ont été le premier réceptacle. Secrétaire d'État aux droits des femmes, la socialiste Pascale Boistard, ancienne députée de la Somme (jusqu'à sa nomination en 2014), a été la seule et l'unique à vraiment se mouiller à l'échelon gouvernemental : « *Devant une si lourde condamnation, je ne peux qu'exprimer mon émotion fraternelle* », a-t-elle écrit sur Twitter. La fédération du Parti socialiste de la Somme l'a appuyée, exigeant que la ministre de la justice intervienne auprès du parquet afin qu'il revoie « *ce cas particulier* » et « *cette décision choquante* », pour obtenir « *une réquisition d'apaisement qui tienne compte du retrait de la plainte par la direction de Goodyear* ». Ces salariés « *se sont battus dignement pour défendre leur outil de travail et les emplois face à une direction qui a toujours privilégié l'accroissement des profits à court terme* », écrit-elle.

Toujours sur Twitter, le député socialiste du Cher, Yann Galut, s'est dit « *très choqué par la condamnation* », réclamant « *la même sévérité à l'égard des patrons voyous* ». Un avis partagé par le président des Jeunes Socialistes, Benjamin Lucas, « *abasourdi* » par cette décision, qui, dans un tweet, rappelle : « *un combat contre l'injustice et le mépris du système.* » Lors des questions au gouvernement, ce mardi, le député PS Pascal Demarthe a aussi exigé des réponses. Emmanuel Macron, le ministre de l'économie, lui a répliqué « *que malgré tous les efforts du gouvernement, il n'y avait plus de solution industrielle pour le site Goodyear* », que « *Titan avait*

des exigences pas acceptables et qui n'ont pu être remplies », et que « *les décisions de justice tombées ce mardi n'ont pas à être commentées* ».

À l'extrême gauche, les réactions ont été vigoureuses. André Chassaigne, qui mène le Front de gauche, a dénoncé un jugement « *ignoble* » : « *Que l'on puisse condamner à neuf mois de prison ferme des salariés qui ont défendu leur outil de travail, qui soi-disant ont fait preuve d'une forme de violence, alors que d'autres au jour le jour pratiquent une violence autour du tapis vert pour supprimer des centaines, des milliers d'emplois, je trouve que c'est véritablement une décision judiciaire qu'on ne peut pas accepter.* » Jean-Luc Mélenchon l'a suivi d'un tweet vengeur : « *8 ouvriers#Goodyear condamnés à 24 mois de prison dont 9 ferme. Pourtant pas de plainte. Merci Taubira.* »

Dans **Libération**, Xavier Mathieu, icône des Continental de Clairoix (Oise), devenu comédien, condamné à 4 000 euros d'amende pour la dégradation de la sous-préfecture de Compiègne, en marge du conflit social, puis à une amende de 1 200 euros, pour refus de prélèvement d'ADN, exulte de colère : « *C'est un scandale pur et simple. C'est écœurant. On a voulu faire un exemple. Mais en matière d'exemplarité, c'est toujours les petits qui trinquent. Jamais les patrons. Ceux qui ferment illégalement les entreprises, comme cela a été le cas pour Continental en 2009. Ceux qui sont responsables d'accidents mortels de salariés par manque de sécurité. Pas plus que les hommes politiques qui piquent dans la caisse. Eux ne font jamais de prison.* »

« *Qu'ont fait les mecs de Goodyear ?* poursuit le leader des Conti. *Ils se sont juste révoltés contre une injustice. Ils ont juste gardé des cadres parce qu'ils n'obtenaient pas de réponses à leurs questions. On est loin des séquestrations qu'on a pu connaître par le passé dans la métallurgie. Les types ont pu boire de l'eau, appeler leurs proches. C'était plus du baby-sitting qu'autre chose. La violence, elle n'est pas de leur côté. Ce sont les fermetures d'usine qui sont violentes. Celles qui mettent les gens dans la merde, qui les poussent vers le suicide, l'alcoolisme, la drogue, la dépression, le RSA.* »

Jean-François Quandalle, lui, « hallucine ». « Tu défends ton boulot et tu finis au trou. » Il commence à réaliser l'impact du jugement : « Un des collègues condamnés devait entamer une formation de taxi pour se reconvertir, mais c'est mort car il faut un casier vierge. » Il a « la haine » : « Mélenchon a parlé mais il ne se passe rien à l'extrême gauche. Avant, on manifestait pour la moindre bricole. Aujourd'hui, plus on s'en prend, plus on reste chez nous ». Quand on l'appelle, il est devant l'usine avec une vingtaine de collègues à réfléchir sur « la riposte », dont une

pétition à signer **ici**. « Nous sommes tous des Goodyear », « pour organiser le plus grand rassemblement solidaire en prévision de l'appel. » « On s'est foutu de notre gueule. L'usine est vide, tout a été revendu à un Polonais et Titan a construit une usine en Russie. On a porté des plaintes collectives en justice sur la harcèlement moral au travail et les suicides, mais le parquet n'a ouvert aucune enquête. » Depuis la fermeture de l'usine, il y a eu plus d'une quinzaine de suicides. « Des morts à cause du travail dont personne ne parle », souffle Jean-François Quandalle. Il est convaincu « d'une justice de classe »...

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.